



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025/2026 STAGES VACANCES

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :..... DATE DE NAISSANCE :.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRESENTANT LEGAL

NOM + PRENOM DU PERE **NOM + PRENOM DE LA MERE.....**
TEL : **TEL.....**
ADRESSE :
CODE POSTAL :..... **VILLE.....**
EMAIL DES PARENTS (EN MAJUSCULE) :
.....
SOUHAITEZ VOUS NOUS FAIRE PART D'UNE INFORMATION CONCERNANT VOTRE ENFANT (ALLERGIE, HABITUDES ...)
.....

DATES DU STAGE : DUAU

J'INSCRIS MON ENFANT :

- 1. A LA SEMAINE DE 5 JOURS : 200 €
- 2. A LA SEMAINE DE 4 JOURS(CAR JOUR FERIE) :160 €
- 2. A LA JOURNEE 9H-17H : 48 €/JOUR :

PRECISER LES JOURS :

- 3. A LA DEMI-JOURNEE 9H -12 OU 14H17H : 30 €

PRECISER LES 1/2 JOURS :

SERVICE GARDERIE : 6€ PAR TRANCHE DE 1/2H
PRECISER LES JOURS : (PAYABLE EN AVANCE)

FORMULE CHOISIE	NBRE DE JOURS	MONTANT A REGLER
MONTANT A REGLER :		
REDUCTION POUR 2EME ENFANT FORFAIT SEMAINE :		-10%
TOTAL :		
POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS		+20€
ADHESION ASSOCIATION		
TOTAL A REGLER		



JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES MENTIONS CI-DESSOUS :

- L'adhésion est valable du 1 septembre 2025 au 31 août 2026. Elle est obligatoire pour la participation à toutes les activités organisées par Ami Tomake ou ses partenaires.
- Merci de bien vouloir nous adresser le dossier d'inscription accompagné du montant de la participation aux frais pour valider votre inscription.
- Le chèque est encaissable dès réception du dossier, vous recevrez alors un sms ou mail de confirmation.
- Déduction d'impôt et prise en charge par un comité d'entreprise possible, paiement par chèques vacances possible.
- Je certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile chef de famille.
- J'autorise le responsable à prendre le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant pendant les activités sous la responsabilité d'Ami Tomake.
- En cas d'accident survenu à l'enfant, le responsable prendra toutes les mesures qui s'imposent en pareil circonstance et préviendra les secours et les parents dans les plus brefs délais. Les normes d'encadrement obligatoires ne permettent pas de détacher du personnel d'animation pour accompagner les enfants blessés sur un établissement hospitalier dès lors que l'un des parents a pu être contacté. Il incombe au(x) parent(s) de se rendre dès lors disponible. Dans le cas contraire, l'enfant sera transporté seul par les pompiers.
- Je reconnais avoir pris connaissance que si mon enfant est malade, un remboursement sera possible (sous forme d'avoir), à condition de prévenir 48h à l'avance et dans le cas d'une présentation d'un certificat médical à partir du 3^{ème} jour d'arrêt.
- Le programme détaillé de la semaine ainsi que les détails d'organisation vous seront communiqués avant le début du stage.
- Si un enfant présente de manière répétée un comportement inadéquat, envers les animateurs ou les enfants du groupe, et si après explications, discussions avec l'enfant et ses parents, l'attitude de l'enfant ne s'améliore pas, nous procéderons à la résiliation de l'adhésion, selon nos statuts. De fait, l'enfant ne pourra poursuivre son stage chez Ami tomake.

Merci de prévoir

Pour les séances de sport :

Une tenue de sport confortable : short/ leggin et tee-shirt, éviter les pinces dans les cheveux, chaussettes anti- dérapantes ou chaussons de salle.

Une bouteille d'eau ou gourde que l'enfant peut ouvrir seul.

Pour les activités créatives :

Un tablier/ vieux tee- shirt que votre enfant peut enfiler tout seul.

Pour les repas : écrire le nom de l'enfant (étiquette, papier.) sur sa lunch box ou Tupperware.

Pour ceux qui font la sieste entre 12h et 14h, change, petit drap et petit coussin.

Pour les sorties : petit sac à dos, casquette, lunettes de soleil, gourde, crème solaire en fonction de la saison ;

Autorisation de sortie

Nous, soussignés, _____ père mère représentant légal (rayer la mention inutile)

et _____ père mère représentant légal (rayer la mention inutile)

de l'enfant _____ (nom, prénom)

Autorisons notre enfant sortir de chez AMI TOMAKE afin de se rendre aux activités organisées en extérieur et à prendre les transports en communs : bus et/ou tramway.

« Bon pour autorisation »

Date et signature des parents

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom

J'autorise je n'autorise pas l'association à fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies de mon enfant (revues, site internet, publication dans la presse écrite, reprise pour les campagnes institutionnelles de l'association)

« Bon pour autorisation »

Date et signature des parents

Nous vous souhaitons la bienvenue, Sandrine et son équipe